



GUIDE PRATIQUE DU COLLEGE 2019/2020



En éditant ce fascicule, nous avons souhaité vous présenter le collège et son fonctionnement, répondre à vos questions, vous expliquer aussi ce qu'est la **FCPE**, qui nous sommes et quel est notre rôle en tant que représentants de parents d'élèves.

Conservez-le, il pourra vous être utile tout au long de l'année scolaire.

N'hésitez pas à joindre vos contacts **FCPE** (adresse mail ci-dessous ou par les parents délégués de la classe) pour faire part de vos remarques, questions ou suggestions.



Pour nous contacter :

fcpe.college.stleu@gmail.com

**Prochaine réunion le 12 Novembre 2019 à la Maison pour Tous
(64 Rue du Château)**

TABLE DES MATIÈRES

LES OBJECTIFS DU COLLEGE.....	3
LE COLLEGE WANDA LANDOWSKA.....	4
QUI EST QUI ? QUI FAIT QUOI ?.....	5
LES DROITS ET LES DEVOIRS DES COLLEGIENS	8
LE CARNET DE CORRESPONDANCE	9
FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE.....	10
LA REFORME DU COLLEGE de 2016	12
STAGE EN ENTREPRISE	16
RESTAURATION SCOLAIRE	17
LES FONDS SOCIAUX.....	18
LE SITE DU COLLEGE - PRONOTE.....	19
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE.....	20
LE MEDIATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	22
CONSEILS UTILES : QUE FAIRE SI ... ?	23
QU'EST-CE QUE LA F.C.P.E ?	24

LES OBJECTIFS DU COLLEGE

Le collège accueille les élèves dans la continuité de l'école élémentaire. La formation dispensée repose sur un ensemble de disciplines qui, toutes, concourent à l'acquisition des connaissances et des compétences liées au socle commun. La maîtrise de la langue française est prioritaire. Parce que lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences, la langue française est l'outil premier de l'égalité des chances et de la liberté que donne la connaissance.

Le collège est organisé en deux cycles : fin du cycle de consolidation (classe de 6^{ème}), cycle d'approfondissement (classes de 5^{ème}, de 4^{ème} et 3^{ème}). Il propose des modalités d'aide et de soutien pour prendre en charge les besoins et les capacités des élèves ; par exemple, en cas de difficulté scolaire, un programme personnalisé de réussite éducative ou des dispositifs sont adaptés.

La fin de la scolarité au collège est sanctionnée par le diplôme national du brevet et l'attestation de maîtrise du socle commun de connaissance et de compétence palier 4.

Le collège aide les élèves à construire un projet personnel et à préparer une orientation. Il propose pour cela une offre éducative variée : options linguistiques, ouverture sur le monde des métiers et sur l'entreprise, dispositifs favorisant le travail autonome.

Le collège se conçoit comme un lieu de vie et de culture où la transmission des savoirs est favorisée par la responsabilisation des élèves et par la recherche d'une vie collective propice à l'épanouissement individuel et collectif.

Quelques chiffres...

Effectifs

- 593 élèves en 2019-2020
- 599 élèves en 2018-2019
- 565 élèves en 2017-2018

Structure 2019/2020

593 élèves répartis en 22 classes (26 à 30 élèves par classes) :

- 6 classes de 6^{ème} – 158 élèves
- 5 classes de 5^{ème} – 139 élèves
- 6 classes de 4^{ème} – 159 élèves
- 5 classes de 3^{ème} – 137 élèves

Résultats au brevet 2019

144 candidats se sont présentés, 126 ont été reçu soit un taux de réussite de 87.5 %.
31 ont eu une mention très bien et 22 ont eu une mention bien.

Le budget de fonctionnement du collège pour l'année civile 2019 est d'environ 545.000 €. Ce chiffre n'intègre pas la masse salariale.

QUI EST QUI ? QUI FAIT QUOI ?

Services administratifs

Principale : M. Véronique PATRIS

Elle est responsable de l'organisation et du fonctionnement du collège.

Principal adjoint : M. Laurent BODROS

Il seconde la Principale, que ce soit dans le domaine organisationnel, fonctionnel ou pédagogique du collège. Le principal adjoint est plus particulièrement chargé de la confection des emplois du temps, du suivi des projets personnalisés avec les élèves.

Agent comptable-Gestionnaire : M. CHASLES

En plus d'assurer la comptabilité, il établit le budget du collège (recettes et dépenses de tous ordres), dirige les agents chargés de l'entretien, de la restauration ...

Secrétariat :

Il existe un secrétariat administratif ainsi qu'un secrétariat de gestion. Ils gèrent tout ce qui a trait à la scolarité : inscriptions, départs, certificats de scolarité et la demi-pension.

Accueil :

L'agent d'accueil répond au téléphone, ouvre aux visiteurs et les dirige dans le collège, elle joue un rôle essentiel au soutien à la vie scolaire.

Services de la vie scolaire

Conseillère Principale d'Éducation (CPE) : Mme LARKAT

Elle est responsable de la vie scolaire et fait appliquer le règlement intérieur et les consignes de sécurité, et dirige l'équipe des surveillants. Elle assure aussi la liaison entre l'administration, les élèves, les parents d'élèves et les professeurs, pour tout problème de discipline et d'absence des élèves.

La CPE est assistée d'une équipe :

Les surveillants veillent à ce que tout se passe bien dans l'enceinte du collège (cour, restaurant scolaire...), ils contrôlent les entrées et sorties, gèrent l'administratif des retards et des absences...

Cette année, le collège a 1 surveillant à temps plein, 5 à mi-temps.

C.D.I. : Centre de Documentation et d'Information

Il est animé par une documentaliste. Les élèves y vont pour consulter des romans, revues, encyclopédies, dictionnaires, atlas et documentaires leur permettant d'effectuer des recherches, que ce soit sur papier, sur informatique et internet. Seuls les romans et documentaires peuvent être empruntés.

Attention, le C.D.I. n'est pas une permanence bis !

F.S.E. : Foyer Socio – Éducatif

Il peut être animé par des professeurs bénévoles, des parents ou des assistants d'éducation et il met en place des activités éducatives et ludiques pendant la coupure du déjeuner dans la salle d'activité.

Le FSE est financé par la vente des photos de classe. Il recueille aussi des dons.

Chaque année, le F.S.E. organise son assemblée générale qui est ouverte à tous les parents.

Association Sportive : U.N.S.S.

Elle est animée par les professeurs d'Éducation Physique et Sportive qui proposent diverses activités sportives (badminton, athlétisme, tennis de table, escalade, volley-ball et step) pratiquées en général le mercredi après-midi.

Cotisation à la rentrée : 30 €.

Services sociaux, médicaux et d'orientation

Médecin scolaire et infirmière :

Le médecin scolaire, Mme FAVROLLE est présente au Centre Médico-Social de Taverny et intervient au collège en cas de besoin. Elle suit la santé des élèves, principalement en 3^{ème}. Elle peut être saisie de tous les problèmes physiques ou autres sur signalement de l'administration ou des parents.

L'infirmière assure l'information de prévention auprès des élèves et les soins de base ; elle est présente au collège le matin jusqu'à 12:00. En cas d'absence, les élèves se présentent à la vie scolaire.

Assistante sociale :

L'assistante sociale intervient à la demande du principal ou d'un parent.

Conseiller d'Orientation :

Il aide les élèves et leurs parents à définir leur orientation. Il intervient systématiquement en classe de troisième en collaboration avec les professeurs principaux et peut assister aux conseils de classe. Il travaille également avec les élèves de 4^{ème}, ce qui est une bonne chose car l'orientation doit être réfléchi dès ce niveau de classe. Il peut intervenir ponctuellement sur les autres niveaux.

Centre d'Information et d'Orientation :

Espace jeunesse

37 bis rue Maurice Berteaux, 95120 Ermont – tél. : 01 34 15 71 60

Site : cio-ermont@ac-versaille.fr

L'aide aux devoirs

Dans le cadre de « l'accompagnement éducatif » différents ateliers et des heures d'aide aux devoirs sont proposés, en dehors des heures de cours. Les élèves qui s'y inscrivent s'engagent à y participer régulièrement.

L'association **La Maison de la Plaine** propose une aide aux devoirs pour les collégiens, qui fonctionne très bien depuis plusieurs années. Cette association travaille en lien avec les professeurs du collège.

Contact : Maison de la Plaine – 01.39.95.40.46

LES DROITS ET LES DEVOIRS DES COLLEGIENS

Un collégien dispose de droits et doit respecter des obligations dans le cadre scolaire. Ces droits et obligations contribuent à le préparer à ses responsabilités de citoyen. Leurs modalités d'exercices sont précisées par le règlement intérieur de l'établissement scolaire, à lire et à signer dans le carnet de correspondance.

Droits du collégien :

Un collégien dispose de droits individuels et de la liberté de réunion.

Droits individuels :

Chaque collégien a droit :

1. au respect de son intégrité physique,
2. au respect de sa liberté de conscience,
3. au respect de son travail et de ses biens,
4. à la liberté d'expression.

L'élève doit utiliser ces droits dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui.

Obligations du collégien :

Chaque collégien doit :

1. respecter le règlement intérieur de l'établissement scolaire,
2. être assidu aux enseignements obligatoires et facultatifs (dès que l'élève y est inscrit),
3. réaliser les travaux écrits et oraux demandés par les enseignants,
4. respecter l'ensemble des membres de la communauté scolaire,
5. respecter les bâtiments et les matériels.

Sanctions

En cas de non-respect de ces obligations, le règlement intérieur prévoit des sanctions, allant de l'heure de colle à l'exclusion définitive du collège.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE

Document indispensable : relais obligatoire, c'est l'outil de liaison, entre le collège et la famille. L'élève doit toujours avoir sur lui son carnet de correspondance

L'ELEVE :

- Doit le tenir propre et toujours l'avoir dans son cartable,
- Doit le montrer **régulièrement** et le faire signer à ses parents,
- Doit le présenter systématiquement à tout adulte qui lui demande,
- Doit y noter les modifications d'emploi du temps,
- Doit y noter les absences des professeurs.

LES PARENTS :

Doivent le consulter régulièrement et le signer, le mettre à jour au moindre changement de situation familiale, préciser les numéros de téléphone du travail et du domicile.

IL CONTIENT :

1. la liste des professeurs par matière,
2. les bulletins d'absence, de retard de votre enfant,
3. le règlement intérieur,
4. une photo de votre enfant,
5. l'emploi du temps,
6. l'autorisation ou non de sortie anticipée en cas d'absence de professeur,
7. les coordonnées des parents délégués au conseil de classe,
8. la demande d'autorisation d'absence à la demi-pension, à remplir au moins 24h à l'avance.

En cas de perte, vous devrez obligatoirement acheter un nouveau carnet de correspondance, à payer à l'intendance et à retirer à la vie scolaire.

FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE

L'équipe pédagogique :

Elle est composée des professeurs de la classe, un par matière en principe.

Elle se réunit une fois par trimestre au moins pour **le Conseil de classe** (mais il peut y avoir des pré-conseils pour le préparer). Participent également au conseil, un membre de la Direction, les représentants des élèves (élus en début d'année par leurs camarades), les parents de la classe (mandatés par les associations de parents, suite aux élections d'octobre), éventuellement la conseillère d'orientation (en 3^{ème} principalement) et la conseillère principale d'éducation.

Professeur Principal : un par classe

Il centralise les informations en provenance de tous les professeurs de la classe à destination des parents et vice-versa. C'est un interlocuteur à contacter en priorité. Il anime également la réunion de rentrée de la classe.

Délégués des élèves : deux par classe (+ suppléants)

Elus en début d'année par leurs camarades, ils intercèdent auprès des professeurs ou de l'administration pour tous les problèmes propres à la classe. Ils participent au Conseil de classe et élisent les représentants des élèves au Conseil d'Administration du Collège.

Les délégués suivent une formation dispensée sous la responsabilité de la conseillère principale d'éducation, par elle-même, des enseignants ou par un intervenant extérieur agréé.

Parents délégués aux conseils de classe : deux par classe (+ suppléants)

Ils sont désignés par les représentants des parents élus (en proportion du nombre d'élus), ils participent au conseil de classe en porte-parole des parents, et ils font un compte-rendu qui est joint au bulletin de notes. Ils doivent être adhérents de l'association qui les envoie. Les parents mandatés par la FCPE informent leurs représentants au conseil d'administration de la vie du collège et de tous problèmes rencontrés.

Organisation des réunions parents/professeurs :

Ces réunions permettent en début d'année de faire connaissance avec les enseignants de nos enfants et de s'informer sur les programmes ainsi que sur les méthodes de travail, point essentiel de réussite.

1. **Septembre** : une réunion de présentation du collège sera organisée pour les parents de 6^{ème} le lundi 23 septembre
2. **Octobre** : Le mardi 8 octobre les réunions de classe pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} seront organisées en même temps que les élections de vos représentants au Conseil d'Administration.
3. **Décembre** : les bulletins du premier trimestre sont remis en main propre. Le professeur principal et un autre enseignant se partagent les élèves de la classe. Cela permet d'une part, de faire un premier bilan de l'attitude et du travail de l'élève et d'autre part, de faire venir les familles au sein du collège. Date prévue à ce jour : jeudi 19 décembre à partir de 17h15.
4. **Bilan mi-année** : programmation d'une rencontre parents/professeurs, sous forme de rendez-vous avec les professeurs que vous souhaitez rencontrer.
5. 2 réunions d'informations sont organisées pour les 3^{èmes} avec la conseillère d'orientation : en général, une fin janvier, début février pour présenter les grandes lignes sur l'orientation et une seconde fin mars, début avril, avec les proviseurs des lycées de Taverny.

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Pensez à vérifier dans le carnet de correspondance de vos enfants.

LA REFORME DU COLLEGE DE 2016

Les langues pour tous

- LV1 : les élèves de 6^{ème} apprennent une première langue vivante. Cet apprentissage a déjà commencé en primaire. **Au collège Wanda Landowska, cette langue est l'anglais. Il est en plus possible d'apprendre une seconde langue, l'allemand, dès la 6^{ème}.** Cette option n'engage pas la suite de la scolarité.
- LV2 : les élèves de 5^{ème} commencent tous l'apprentissage d'une deuxième langue vivante. **Au collège Wanda Landowska les élèves peuvent choisir Allemand ou Espagnol** y compris ceux ayant pris allemand en 6^{ème}.
- A partir de la 5^{ème}, les élèves volontaires pourront apprendre une langue ancienne dans un enseignement de complément. **Au collège Wanda Landowska il s'agit du latin.** Une initiation au grec est proposée en 3^{ème}.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (dits EPI)

- **Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}** travaillent sur des projets qui leur permettent d'approfondir leurs connaissances dans plusieurs disciplines. D'autres compétences seront ainsi explorées : le français, le numérique, les mathématiques, la technologie... Les élèves apprennent à collaborer autour d'un projet.
- **2 à 3h** par semaine pour tous les élèves.
- Au moins **2 EPI** différents par an.
- **Huit thématiques possibles** : au cours du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}), les élèves devront obligatoirement avoir abordé 6 thématiques différentes.



L'accompagnement personnalisé : S'adapter au rythme de chaque élève

- **3h par semaine** pour les élèves de 6^{ème}. Ce qui évite de rallonger encore la journée des élèves.
- **1 à 2h** par semaine pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.
- De l'aide pour tous à tous les niveaux : les professeurs soutiendront les élèves selon leurs besoins : les aider à apprendre une leçon, faire des révisions, effectuer une recherche documentaire, organiser son travail personnel.
- Pour les élèves de 6^{ème}, pas facile de passer de l'école élémentaire au collège : les enseignants les y aideront.
- Pour les élèves de 3^{ème} : les enseignants les guident vers l'autonomie pour **préparer** leur passage au lycée.

Le dispositif "devoirs faits" est en place au collège Wanda Landowska depuis novembre 2017. Tous les élèves peuvent en profiter sur une base volontaire. Inscription et calendrier sont mis à jour pour chaque période (de vacances à vacances). Les élèves sont accompagnés pour faire leur devoirs par des professeurs ou des surveillants volontaires.

Préparer le futur

Choisir son orientation : Le parcours avenir

Objectif : l'élève apprend à connaître ses goûts, identifie les études vers lesquelles il veut se diriger pour pouvoir, demain, choisir un métier.

Devenir un citoyen : Le parcours citoyen

Objectif : les valeurs de la République doivent faire sens aux yeux des élèves.

- Enseignement moral et civique : comprendre les règles et le pluralisme des opinions.
- Participation des élèves à la vie du collège : faire entendre sa voix, s'engager.
- Education aux médias et à l'information : apprendre à décrypter l'information et l'image.

S'ouvrir à la culture : Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Objectif : permettre à tous les élèves d'acquérir une culture artistique : rencontrer des artistes, découvrir des œuvres.

Au quotidien

- Le nombre d'heures d'enseignement en 6^{ème} ne dépassera pas 6 heures par jour.
- 1h30 de pause obligatoire à midi.
- De vrais « espaces parents » pour faciliter la participation des familles, les échanges et la convivialité.
- Des véritables conseils école-collège afin que l'entrée des élèves de 6^{ème} se passe au mieux. Ils permettront aussi une réelle mixité sociale des établissements

En pratique (*en Italique spécificité du Collège Wanda Landowska*)

Enseignement	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4h30	4h30	4h30	4h
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	3h30
LV1 Anglais	4h	3h	3h	3h
<i>Allemand classe Bilangue</i>	<i>2h</i>			
LV2 (<i>Allemand ou Espagnol</i>)	-	2h30	2h30	2h30
<i>Latin</i>		2h	2h	2h
Histoire-Géographie-Instruction civique	3h	3h	3h	3h:30
Sciences de la vie et de la terre	1h30	1h30	1h30	1h30
Sciences physiques	1h30	1h30	1h30	1h30
Technologie	1h	1h30	1h30	1h30
Education musicale	1h	1h	1h	1h
Arts plastiques	1h	1h	1h	1h
Education physique et sportive	4h	3h	3h	3h

Attestation scolaire de sécurité routière :

- **ASSR 1^{er} niveau** : tous les élèves de 5^{ème} sont concernés. Les cours sont dispensés par le professeur d'éducation civique. Le contrôle a lieu en mars. En cas de réussite, l'élève obtient une attestation de réussite. Il est important de noter que **cette attestation est obligatoire depuis le 1er janvier 2004 pour obtenir le BSR et conduire un cyclomoteur.**
- **ASSR 2^{ème} niveau** : elle devient le premier module du permis de conduire, **cette attestation sera exigée pour l'inscription au permis de conduire ou pour celle au BSR.** Elle concerne tous les élèves de 3^{ème} mais n'a pas de lien direct avec le 1^{er} niveau.

Le brevet des collèges :

L'obtention du brevet (DNB) repose sur le contrôle continu et trois épreuves obligatoires passées en fin de 3^{ème} :

- Une épreuve écrite portant sur le français, l'histoire géographie et l'enseignement moral et civique ;
- Une épreuve écrite portant sur les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre, les sciences physiques et la technologie ;
- Une épreuve orale dans laquelle l'élève présente un projet travaillé dans le cadre d'un EPI.

STAGE EN ENTREPRISE

Les élèves de 3^{ème} du collège effectuent un stage en entreprise d'une semaine. Il se déroule généralement la semaine précédant les vacances d'hiver (**dates retenues à ce jour du 3 au 7 février 2018**).

Un stage dans un domaine qui intéresse votre enfant, sans trop de difficultés de transport, n'est pas toujours facile à trouver. **Il faut impérativement que les familles s'y prennent le plus tôt possible.**

A l'issue de son stage, l'élève doit écrire un rapport de stage. Il doit également le soutenir devant un mini jury de deux à trois personnes qui peut être composé de personnel administratif ou de la vie scolaire, de professeurs et de parents d'élèves.

Si, en plus de votre propre enfant, votre société peut accueillir d'autres stagiaires, nous vous remercions de transmettre cette information à la Principale du collège.

RESTAURATION SCOLAIRE

La cuisine centrale située au Collège de St Leu dessert 35 collèges du Val d'Oise. C'est le Conseil Départemental qui gère la restauration scolaire.

Le montant des repas est calculé sur la base d'un forfait annuel répartis en 3 termes inégaux payables chaque trimestre à l'agent comptable du collège Wanda Landowska. Le prix du repas est identique pour tous les collèges du Val d'Oise mais le dispositif Resto collège module la part payable par les parents selon leurs revenus. On peut choisir le nombre de jours (2, 3, 4 ou 5 jours) du forfait. Les repas non pris ne sont pas remboursés sauf si la famille prévient au moins quinze jours à l'avance.

Le Fond Social Collégien peut délivrer des aides. Les familles peuvent les demander tout au long de l'année et de façon tout à fait confidentielle auprès de l'administration du collège ou auprès de l'assistante sociale.

LES FONDS SOCIAUX

Le **Fond Social** aide, en toute confidentialité, les familles éprouvant des difficultés financières pour l'achat de fournitures scolaires, le règlement de la demi-pension, les sorties scolaires... De plus en plus de dossiers sont examinés.

Quel que soit le moment de l'année, n'hésitez pas à demander un dossier au secrétariat administratif du collège, directement ou par un intermédiaire.

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants FCPE en cas de problèmes ou pour tout renseignement.

LE SITE DU COLLEGE - PRONOTE

Le collège Wanda Landowska gère un site public **www.clg-landowska-st-leu.ac-versailles.fr/** qui diffuse des informations d'ordre général accessible à tous. Ce site est régulièrement mis à jour avec des informations liées à la vie du collège et de son environnement (journées portes ouvertes des lycées du voisinage, etc). C'est un peu le journal du collège.

Un site hébergé par le conseil départemental du Val d'Oise [/www.moncollege.valdoise.fr/](http://www.moncollege.valdoise.fr/) et qui regroupe les sites scolaires des différents collèges du département n'est accessible que sur connexion. C'est sur cet espace que l'on trouvera en particulier l'application PRONOTE. Cette application permet de suivre la scolarité de votre enfant (vie scolaire, changement emploi du temps, absence des enseignants, notes, devoirs, etc.). Les codes de connexion vous sont donnés par le collège, par mail, papier ou les deux. En cas de difficulté, perte de code, connexion impossible, vous pouvez vous adresser au collège et faire remonter vos problèmes par le professeur principal de la classe de votre enfant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Composition (pour un collège comptant moins de 600 élèves)

Sont membres de droit :

- le Principal
- le Principal-adjoint
- le Gestionnaire
- la Conseillère Principale d'Education

Sont membres élus :

- 2 représentants des élèves
- 6 représentants des parents
- 6 représentants des professeurs
- 2 représentants des personnels administratifs et de service

S'ajoutent à ces 20 membres, des représentants des collectivités locales (conseil général, municipalité) et éventuellement des invités.

Représentants des élèves : 2 titulaires et leurs suppléants

Ils sont élus par les délégués des élèves et siègent au Conseil d'Administration du collège, ainsi qu'au conseil de discipline.

Représentants des parents d'élèves : 6 titulaires et leurs suppléants

Ils sont élus au mois d'octobre par les parents d'élèves (**un vote par représentant d'élèves, donc le père et la mère votent mais une seule fois même s'ils ont plusieurs enfants au collège**) et siègent au conseil d'administration du collège. Parmi eux sont désignés les représentants qui participeront au conseil de discipline, à la commission permanente et d'autres commissions : CHS, CESC...

Rôle

Il délibère sur :

- Le contenu ou l'organisation de l'action éducative (emploi des dotations horaires d'enseignement à disposition de l'établissement, structure pédagogique, projet d'établissement...)

- Les actes relatifs au fonctionnement de l'établissement (contrats, conventions, financement des voyages...)
- les questions relatives à l'accueil et à la participation des parents d'élèves au sein de l'établissement,
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé, la sécurité
- les questions purement administratives (fermetures, etc...)

Il adopte :

- le projet d'établissement
- le règlement intérieur du collège
- le budget et le compte financier.

C'est parmi les membres du Conseil d'Administration que sont désignés les membres de **la Commission permanente**, chargée de préparer les votes importants (dotation horaire globale, projet d'établissement, règlement intérieur...) et ceux **du Conseil de discipline**.

LE MEDIATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Le médiateur est le dernier recours pour résoudre les conflits avec l'école lorsque le dialogue n'est plus possible. Il examine la situation et intervient auprès du service concerné. Il existe 39 médiateurs académiques sur tout le territoire.

Le médiateur peut être saisi pour toute réclamation individuelle concernant les problèmes suivants : relations internes/externes, discipline, frais de scolarité, bourses, allocations, orientation, affectation...

Adresse : 110, rue de Grenelle – 75015 Paris
Téléphone : 01-55-55-39-87 - Fax : 01-55-55-22-99
E-mail : mediateur@education.gouv.fr

CONSEILS UTILES : QUE FAIRE SI ... ?

1. **Votre enfant est malade** : Contactez le bureau de la vie scolaire.
2. Vous souhaitez prendre un rendez-vous avec le Principal ou la Principale adjointe : contactez le secrétariat.
3. **Vous souhaitez rencontrer un professeur** : demandez un rendez-vous par écrit sur le carnet de correspondance de votre enfant.
4. **Un problème se pose dans la classe** : contactez l'un des parents délégués de la classe ; ses coordonnées vous seront transmises après les résultats des élections des représentants des parents d'élèves.
5. **Votre enfant a un handicap** : le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) est une obligation. Il permet d'organiser la scolarité de l'élève, en y associant parents, la communauté éducative et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH : mdph@mdph95.fr). Il peut bénéficier d'un 1/3 temps pour le Brevet des Collèges : joindre l'infirmière qui transmettra au médecin scolaire (valable pour les enfants dyslexiques).
6. **Votre enfant est atteint d'allergie ou d'intolérance alimentaire** : Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) adapté à chaque cas peut être mis en place. Contactez le médecin scolaire.
7. **Votre enfant est convoqué pour une commission éducative ou un conseil de discipline** : contactez très rapidement vos élus FCPE. Les parents d'élèves élus qui siègent à ces Conseils sont là pour vous informer et vous aider.
8. **Vous n'êtes pas d'accord avec la décision de redoublement ou d'orientation** en fin de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ? Vous pouvez faire appel de la décision. Contactez-nous rapidement, des représentants de la FCPE siègent à toutes les instances d'appel départementales.

Pour nous contacter : fcpe.collège.stleu@gmail.com

QU'EST-CE QUE LA F.C.P.E ?

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves a été créée le 23 avril 1947 et milite pour la mise en œuvre de trois principes fondamentaux :

1. la laïcité
2. la gratuité
3. la réussite de tous les jeunes.

Fonctionnement et organisation sur notre collège

La FCPE organise chaque année en septembre, ***une assemblée générale*** ouverte à tous les parents, au cours de laquelle les adhérents élisent les membres de son conseil d'administration, qui lui, élit son Bureau (président, trésorier, secrétaire et adjoints). **Cette réunion a eu lieu le 10 septembre 2019.**

Pour mieux vous informer, vous tenir au courant de nos démarches, nous sommes amenés à vous distribuer des documents (élections, questionnaires de préparation aux conseils de classe, invitations conférence...). **Pensez à regarder les cartables de vos enfants, car ils oublient régulièrement de vous transmettre des documents**

Nous sommes à l'écoute de vos idées, souhaits, remarques ou suggestions

La FCPE se réunit une fois par mois environ afin de faire le point sur les dossiers en cours et pour mener à bien projets, études, courriers et actions. C'est également au cours de ces réunions que sont préparés les conseils d'administration ou commissions permanentes et que sont distribués tous les documents nécessaires pour le conseil de classe aux représentants de parents élus et que sont préparés les conseils.

Avant chaque conseil de classe, vous recevez un questionnaire FCPE sur divers points : ambiance et niveau de la classe, adaptation ou difficultés de votre enfant, options, remarques sur l'organisation générale du collège (cantine, surveillance...). Certains parents pensent encore que ces questionnaires sont superflus. **Pourtant, vos réponses nous sont extrêmement utiles pour préparer les conseils de classe et nous faisons systématiquement état de vos remarques ou questions lors des conseils.** Vous recevez chaque trimestre un compte-rendu du conseil de classe joint au bulletin de votre enfant.

Nos représentants rencontrent régulièrement le principal et son adjoint pour évoquer et traiter problèmes, dossiers et projets en cours.

Si votre enfant est convoqué à une commission éducative ou un conseil de discipline, vous pouvez nous contacter avant sachant qu'en fonction du résultat des élections un de nos représentants au moins participe au conseil de discipline ou à la commission éducative.

Sur un plan plus festif nous organisons le bal des troisièmes en fin d'année.

Election des représentants de parents d'élèves

Les élections ont lieu chaque année dans les 7 semaines suivant la rentrée (cette année, le vendredi 11 octobre 2019). Quelques jours avant le jour des élections, vous recevez les documents qui vous présentent notre fédération, notre rôle et notre action sur le collège. **Vous pouvez toujours voter par correspondance.**

Vous portez un vif intérêt à l'éducation de vos enfants, mais au collège, suivre la scolarité de son enfant est plus compliqué qu'en primaire. **L'adhésion à la FCPE vous permettra à tout moment d'être informé et de faire part de vos préoccupations.**

Le taux de participation à ces élections se situe aux environs de 23%, c'est trop peu. Il est pourtant primordial pour nous d'avoir le soutien des familles dans nos réflexions et nos actions auprès des instances éducatives. **Pensez à venir voter ! Rappel : les 2 parents votent !**

La FCPE est très bien représentée à Saint-Leu, ainsi qu'au niveau départemental et national.

Nous profitons donc de ces lignes pour lancer un appel aux parents volontaires qui souhaitent s'impliquer dès l'arrivée de leur enfant en 6^{ème} et donner un peu de leur temps pour soutenir notre groupe et participer aux conseils de classe.

**Compte tenu de la complexité du système éducatif,
seule une fédération nationale
peut vous informer efficacement**

Adhésion à la FCPE

Dans les jours suivants la rentrée, vous avez reçu une enveloppe avec le bulletin d'adhésion (si vous ne le trouvez plus, il suffit de nous envoyer un mail et nous vous le transmettrons). Vous versez le montant de votre cotisation par chèque à l'ordre du Conseil de Parents d'Elèves FCPE du collège Wanda Landowska et vous déposez le tout dans la boîte aux lettres FCPE, qui se trouve à l'entrée du collège. Vous pouvez également adhérer lors du forum des associations sur lequel nous avons toujours un stand. L'adhésion vous donne droit, en plus des services de la FCPE, à une revue nationale « **La Revue des Parents** », et son encart départemental, publiée tous les deux mois pendant l'année scolaire dans laquelle sont développés tous les thèmes liés à l'enfance, à l'adolescence, à l'éducation...

IMPORTANT : Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements scolaires de l'enseignement public du département, vous n'adhérez qu'une fois.

Si toutefois vous avez choisi de verser votre cotisation à un autre établissement que le collège, il est important que vous nous retourniez aussi votre bulletin d'adhésion rempli, ainsi que la part de cotisation du conseil local, afin de pouvoir bénéficier des informations de notre conseil local.

Enfin, si vous souhaitez être parent-délégué ou faire partie de notre conseil d'administration FCPE, n'oubliez pas de cocher la ou les cases correspondantes sur le bulletin d'adhésion.

Adresses et contacts utiles

- FCPE Val d'Oise – 6 place du Ponceau 95000 Cergy
E.mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr
Site : <http://www.fcpe95.com>
- Le serveur web de la FCPE au service des parents et des familles : **www.fcpe.asso.fr**
- La boîte aux lettres FCPE du collège : vous pouvez y déposer tous vos courriers
- **Coordonnées du Rectorat de l'académie de Versailles** :
3, boulevard de Lesseps - 78017 Versailles Cedex
(01 30 83 44 44 - **ce.information@ac-versailles.fr**)

- **Coordonnées de l'Inspection Académique du Val d'Oise :**
Immeuble le Président – Chaussée Jules César – 95520 Osny
(01 30 32 22 31 – ce.ia95.cab@ac-versailles.fr)

Vous souhaitez être acteur de la scolarité de votre enfant au collège ?

REJOIGNEZ-NOUS !

Rendez-vous le mardi 12 NOVEMBRE 2019 à 20h45,
Maison pour Tous (64 rue du Château),
pour notre prochaine réunion.

Vous pourrez faire connaissance avec les parents qui animent le conseil local FCPE du collège. Nous serons heureux de discuter avec vous de tout ce qui vous pose question. Comment se passent les conseils de classe ? Comment être délégué ? Quelles options ou langues sont proposées ? Comment obtenir du soutien dans une matière ? Qu'en est-il de la sécurité et de la surveillance ? Qui contacter en cas d'interrogation ? Comment aller au CDI ? Comment se passe la cantine ?...

Pourquoi rejoindre la FCPE du collège ?

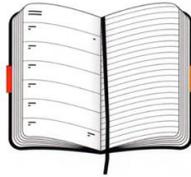
- Nous sommes **force de proposition** et nos actions visent à améliorer le fonctionnement du collège et la vie des collégiens.
- Nous **faisons entendre votre voix** dans les conseils de classe, au Conseil d'administration, dans les commissions.
- Nous défendons **l'égalité des chances pour tous**, la gratuité, la laïcité, la solidarité, la reconnaissance des droits des enfants et des parents.
- Nous **représentons la plupart des classes**. Nous mettons en commun nos expériences lors de réunions mensuelles.
- Nous travaillons **en équipe**. Chacun trouve sa place selon son temps et son envie : participer à une commission, être délégué, être membre du Conseil d'administration...
- Nous sommes la seule association au collège représentée au niveau **national**. Ceci nous permet de bénéficier de conseils et de soutien.

N'hésitez pas à prendre contact !





**1 seule adresse mail :
fcpe.college.stleu@gmail.com**



Dates de nos réunions :

- Mardi 10 septembre 2019
- Mardi 12 novembre 2019
- Mardi 14 janvier 2020
- Mardi 10 mars 2020
- Mardi 12 mai 2020
- Mardi 23 juin 2020

à partir de 20h45, à la maison pour tous (64 rue du Château).

Venez nombreux échanger, pour nos enfants !